EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 juin 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six juin deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 juin 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Antoine RECHAGNEUX, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Nicole PRIEUX à Jean-Christophe CERVANTES**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Dominique ROGUE-SALLARD**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur le Maire sort pour l'examen et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside pour la question n°3.
Madame Isabelle PADOVANI et Monsieur Antoine RECHAGNEUX quittent la séance avant le vote de la question n°8 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Louis COUSTES quitte la séance pendant le débat de la question n°11 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Simon POURRET donne pouvoir à Madame Valérie BERNARD et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Madame Géraldine BASTIEN donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Monsieur Jérôme GODARD donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Madame Marianne MAXIMI donne pouvoir à Madame Laurence SCHLIENGER et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance avant le vote de la question n° 14 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO et quitte la séance avant le vote de la question n° 26.
Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT et quitte la séance avant le vote de la question n°43.

Rapport N° 7

PLACE DU 1ER MAI - GRATUITÉ DU PARC DE STATIONNEMENT DU 15 JUILLET AU 16 AOÛT 2015

Rapporteur : Monsieur Cyril CINEUX

Le parc de stationnement en surface de la Place du 1er Mai qui accueille à la fois des usagers horaires et des abonnés est exploité en régie via un contrat de prestation de service signé avec la Société SAGS. Ainsi, par délibération du 19 décembre 2014, le Conseil Municipal a voté, pour 2014 les tarifs de cet équipement.

TARIFS HORAIRES :

1er MAI	2015
15 minutes	0,00 € TTC
30 minutes	0,70 € TTC
45 minutes	1,10 € TTC
01H00	1,40 € TTC
01H15	1,50 € TTC
01H30	1,60 € TTC
01H45	1,70 € TTC
02H00	1,80 € TTC
02H15	2,00 € TTC
02H30	2,20 € TTC
02H45	2,40 € TTC
03H00	2,60 € TTC
03H15	2,80 € TTC
03H30	3,00 € TTC
03H45	3,20 € TTC
04H00	3,40 € TTC
+ de 4H et – de 24H	4,50 € TTC

TARIFS ABONNES :

1er MAI	2015
Forfait mensuel	36,10 € TTC
Forfait trimestriel	104,30 € TTC
Forfait annuel	371,00 € TTC
Mensuel entreprise	19,00 € TTC
Trimestriel entreprise	56,50 € TTC
Annuel entreprise	208,00 € TTC
Carte endommagée ou perdue, etc …	15,00 € TTC

Dans un souci de cohérence avec le stationnement de surface qui sera gratuit du 15 juillet au 15 août 2015, il est proposé d'inclure le parc de stationnement de la Place du 1er Mai dans le champ d'application de cette gratuité.

Ainsi, pour cet équipement, les barrières seront levées à compter du 15 juillet à 07H00 et jusqu'au 17 août à 07H00.

Les abonnements mensuels de juillet ainsi que ceux du mois d'août seront commercialisés à 50 % du prix indiqué ci-dessus.

Afin de ne pas pénaliser les autres abonnés, les abonnements trimestriels qui incluent soit le mois de juillet, soit le mois d'août (ou les deux mois) seront valables quatre mois et enfin, les abonnements annuels qui incluent soit le mois de juillet, soit le mois d'août (ou les deux mois) seront valables treize mois.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver le dispositif tarifaire décrit ci-dessus concernant les abonnements mensuels du mois de juillet et ceux du mois d'août, ainsi que les abonnements trimestriels et annuels signés avant le 1er juillet 2015.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 07 juillet 2015

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Cyril CINEUX